



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SALLES SUR MER**

Séance du 18 décembre 2013

Date de la convocation : 13 décembre 2013

Nombre de conseillers : 17
Présents : 10
Votants : 16

- Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre FOUCHER, Jean-Claude MORISSE, Patrice RAULT, Catherine THIELIN, Florence CARTIGNY, Fabrice CHAILLOUX, Patrick LIMET, Valérie LUSSIEZ, Yannick REVERS, René RICHARD.

- Absents ayant donné pouvoirs :

Alain RAYMOND à Jean-Pierre FOUCHER
Daniel ROBERT à Florence CARTIGNY
Patrick RAMOS à Patrick LIMET
Patrick PROTON à Catherine THIELIN
Didier RUAS à Jean-Claude MORISSE
Roch MONAMY à Patrice RAULT

- Absents/excusés :

Philippe DUMARTIN excusé

- Secrétaire de séance :

Valérie LUSSIEZ

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de SALLES-SUR-MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Maire.

Délibération n°1 CONTENTIEUX COMMUNE DE SALLES-SUR-MER / MONSIEUR BARDET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que la commune a reçu un avis d'audience l'invitant à se présenter en qualité de victime au Tribunal Correctionnel de La Rochelle le jeudi 19 décembre 2013 au sujet d'un différend d'urbanisme l'opposant à Monsieur Philippe BARDET ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune de Salles-sur-Mer dans cette affaire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le maire à ester en défense devant le tribunal correctionnel de La Rochelle,
- de désigner Me Pielberg, avocat sis 1 rue du Petit Bonneveau 86001 Poitiers, pour représenter la commune dans cette instance.

VOTES POUR : 12
VOTES CONTRE : 1
ABSTENTION : 3

Fait à Salles sur Mer, le 18 décembre 2013

Le Maire,



Jean-Pierre FOUCHER